



Il s'agit du très réputé Maître Fabien Ndoumou, ancien membre du Conseil de l'ordre des avocats de Paris, et avocat auprès de la Cour pénale internationale (CPI).

La bataille des arguments juridiques s'annonce très rude, suite à une sextape qui agite l'espace public camerounais depuis quelques jours.

Un collectif d'avocats conduit par Me Dominique Fousse s'est constitué pour établir toute la vérité sur cette affaire de mœurs qui éclabousse le célèbre journaliste sportif Martin Camus Mimb.

Seulement, le mis en cause ne compte pas se laisser faire. L'on apprend que le patron de RSI s'est attaché des services d'un ténor du barreau français. Il s'agit de Me Fabien Ndoumou, avocat international auprès de la CPI. Ce dernier sera assisté par son confrère, Me Kouokam Henri, qui a été membre du collectif des avocats de Maurice Kamto

Ce brillant juriste, spécialiste en droit pénal général, droit pénal des affaires, droit international économique, droit des personnes, droit d'auteur, contentieux international, et droit des contrats des concessions pétrolières, aura la difficile mission d'assurer la défense d'un homme, désormais présenté sur la toile comme pervers narcissique prédateur sexuel.

Le gouvernement camerounais, face à la presse ce jour, a exprimé son indignation sur cet acte portant atteinte à la dignité humaine. **«Des images indécentes et choquantes mettant en scène nos filles et nos enfants dans des séances de de partouzes et de sexe tape, inondent les réseaux sociaux. Le cas plus récent est celui d'une jeune fille de 18 ans abusée par des bourreaux, filmée en plein ébat sexuel dont les images et la vidéo ont été balancées dans les réseaux sociaux. Ce triste évènement s'est déroulé le mercredi 16 juin 2021, jour pourtant dédié à la célébration de l'enfant africain. Ces actes qui ôtent la dignité de nos enfants font l'objet de commentaires inqualifiables livrant les victimes à une sorte de vindicte populaire... Je saisis cette occasion pour dénoncer avec la dernière énergie de tels actes odieux»**, a déclaré Marie Thérèse Abena Ondo, Ministre de la Femme et de la Famille.

«L'acte en lui-même est déjà ignoble. Le publier l'est encore plus. Il s'agit des faits réprimés par notre code pénal. Je saisis cette occasion pour dénoncer avec la dernière énergie de tels actes odieux et malsains qui chosifient la jeune femme, en fait un objet sexuel dénué de toute valeur », a-t-elle ajouté, assurant que la victime peut compter sur le soutien du gouvernement.